

## Assemblée Générale Ordinaire le mardi 13 mai 2025 à 14h30

---

### Ordre du jour

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2024 et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action de 5,81 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 27 août 2024 (3,486 EUR brut) et 30 janvier 2025 (1,48 EUR brut). Il est donc proposé la mise en paiement le 27 mai 2025 d'un troisième acompte de dividende (0,844 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

3. Approbation du Rapport de rémunération sur l'exercice 2024.

Il est proposé d'approuver le Rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2024.

Il est proposé de donner décharge a) aux Administrateurs et b) au Commissaire en fonction durant l'exercice 2024 pour les opérations de cet exercice.

5. Modifications de la politique de rémunération.

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022. La version révisée, soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, est disponible sur le site web de Solvac comme indiqué dans la présente convocation.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - démission – nomination – indépendance

- a. Les mandats de Monsieur Patrick Solvay et de Mesdames Savina de Limon Triest et Valentine Delwart arrivent à échéance lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- (i) Le Conseil d'Administration propose de réélire avec effet immédiat Monsieur Patrick Solvay pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

- (ii) Le Conseil d'Administration propose de réélire avec effet immédiat Madame Savina de Limon Triest pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

- (iii) Le Conseil d'Administration propose de réélire avec effet immédiat Madame Valentine Delwart pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

- b. Monsieur Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes a informé le Conseil d'Administration de sa décision de mettre fin à son mandat d'administrateur avant son

terme, pour des raisons personnelles, celui-ci étant initialement prévu jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2026. Sa démission prendra effet à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil d'Administration propose de nommer avec effet immédiat Monsieur Tanguy du Monceau de Bergendal en qualité d'Administrateur pour une période de 4 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

- c. Le Conseil d'Administration, sur la base des éléments en sa possession et des confirmations reçues, confirme qu'il n'a aucune indication d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Madame Savina de Limon Triest et propose à l'Assemblée Générale de constater qu'elle satisfait aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations ainsi que le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- d. Le Conseil d'Administration sur la base des éléments en sa possession et des confirmations reçues, confirme qu'il n'a aucune indication d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Madame Valentine Delwart et propose à l'Assemblée Générale de constater qu'elle satisfait aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- e. Le Conseil d'Administration sur la base des éléments en sa possession et des confirmations reçues, confirme qu'il n'a aucune indication d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Tanguy du Monceau de Bergendal et propose à l'Assemblée Générale de constater qu'il satisfait aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.

## 7. Commissaire

### a. Renouvellement du mandat du Commissaire

Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem et portant le numéro d'entreprise 0446.334.711 en tant que Commissaire pour une période de trois ans se terminant après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

Pour l'exercice de ce mandat, EY Réviseurs d'entreprises SRL sera représentée par Madame Marie-Laure Moreau, réviseur d'entreprises.

### b. Fixation des émoluments du Commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire, qui comprennent l'audit des comptes statutaires, à 25.000 EUR HTVA.